

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord

**Arrondissement de
Douai**

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2022-12-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Révision de la liste des bénéficiaires CNAS.

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

Présents : GEORGES Florence, MUSART Thérèse, REGNIER Suzelle, JOLY Mehdi, LEPRETRE Laure, KARPINSKI Jérémy, AGACHE Emilie, RATON Christian ; GRIMBERT Caroline, CATILLON Sandrine, LAGACHE Loïc, DECORPS Philippe ; VENDAMME Vincent

Procuration BRUNAUX Jean-Pierre à GEORGES Florence ; GRODOSKI Laurent à CATILLON Sandrine ; QUATREBOEUF Marie-Hélène à DECORPS Philippe ; GUELER Patricia à BARBIEUX Gilles

Absent excusé JACQ Jean-Christophe

Secrétaire : Thérèse MUSART

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009, une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

La commune a modifié la liste des agents bénéficiaire par délibération 2016-2-7 en conservant que les membres actifs. Monsieur le maire propose de réviser la liste des agents bénéficiaires en réintégrant les retraités de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2023 .

La cotisation pour 2022 s'élève à 212 € pour les actifs et 137.80 € pour les retraités.

Après délibération, le conseil municipal accepte la modification de la liste des bénéficiaires CNAS en réintégrant les agents retraités à compter du 1^{er} janvier 2023.

POUR : 13	CONTRE : /	ABSTENTION : 5
------------------	-------------------	-----------------------

Dont 4 procurations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire

Gilles BARBIEUX

Publié sur le site internet le 27 février 2023

Envoyé et arrivée à la Sous-Préfecture de Douai le 7 décembre 2022

